

Commémoration du 50^e anniversaire du décès du général de Gaulle

**Lundi 9 novembre 2020, à 11h devant le monument aux morts
du jardin Henri Vinay –**

Dirscours de M. Le préfet

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les représentants des services de l'État,

Mesdames, Messieurs les compagnons de l'Association Nationale des
Membres de l'Ordre National du Mérite,

Mesdames, Messieurs,

Il y a cinquante ans, jour pour jour, le général Charles de Gaulle mourait subitement à 19h30 dans sa propriété de La Boisserie, à Colombey-les Deux Eglises ; ce petit havre de paix personnel où il résidait désormais en permanence depuis sa démission de la présidence de la République, un an et demi plus tôt.

Avec la disparition du chef de la France Libre et du Premier président de la Ve République, c'est tout un pan de notre histoire nationale qui disparaissait avec lui ce jour-là, ce que ne manqua pas de rappeler le président Pompidou, dès le lendemain matin à la télévision, en déclarant solennellement à tous nos concitoyens : « *Français, Françaises, le général de Gaulle est mort. La France est veuve* ».

Avec celui qui n'avait cessé de défendre « *une certaine idée de la France* », disparaissait ce lien quasi charnel qu'il n'avait cessé d'entretenir depuis son célèbre appel du 18 juin ; ce lien spécial qu'il avait tenté de nouer avec chacun des Français, et qu'il avait rappelé à maintes reprises, notamment lors de son allocution radiotélévisée du 6 janvier 1961 en affirmant : « *Françaises, Français [...] j'ai besoin de savoir ce qu'il en est dans les esprits et dans les cœurs, c'est pourquoi je me tourne vers vous par-dessus tous les intermédiaires. En vérité, qui ne le sait, l'affaire est entre chacune de vous, chacun de vous et moi-même* ».

Si nous sommes tous réunis ce matin, c'est parce qu'à travers cet idéal qui l'habitait, le Général – alors qu'il était Président de la République – avait souhaité encourager les forces vives du pays par l'instauration d'un second ordre national qui devait distinguer les « *mérites distingués* ». C'est ainsi que par un décret du 3 décembre 1963, fut créé l'« *Ordre National du Mérite* » que nous connaissons encore aujourd'hui. Depuis cette date, en près de 57 ans, ce ne sont pas moins de 306 000 personnes qui ont été nommées ou promues Compagnons au sein de cet ordre au fil des promotions civiles et militaires annuelles.

Plus largement, rappelons que la création de cette médaille au « ruban bleu » censée consolider l'unité nationale cinq ans après la fondation de la Ve République, devait avant tout traduire le dynamisme de notre société par une reconnaissance de la diversité de ses talents, et par la volonté affichée d'encourager une forme d'émulation, afin que chacun puisse donner le meilleur de lui-même et ainsi donner valeur d'exemple aux autres.

Oui, c'est bien l'esprit civique français qui est au fondement même de cette institution née au cœur du XXe siècle et dont la médaille, sous tous ses contours, rend un vibrant hommage aux valeurs républicaines, que ce soit par la présence de la Marianne ou celle du drapeau tricolore. Entouré de feuilles de lauriers entrecroisées, le centre de cette étoile à 6 branches doubles est là pour nous rappeler que la vertu sera toujours aussi verdoyante que le laurier ; cet attribut de la gloire par excellence depuis la Haute Antiquité.

À travers l'Ordre national du mérite, c'est donc la République en marche vers son idéal que le général de Gaulle a souhaité nous léguer, pour que tous ensemble nous puissions être les véritables acteurs de notre destin collectif ; le destin d'une nation libre où tous les citoyens sont présumés égaux et admissibles à toutes dignités, « *selon leur capacité* », mais surtout « *sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents* » respectifs.

Je vous remercie